DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.
Emploi de la substance / de la préparation Agent d'enduction
Utilisations déconseillées
Ce produit n'est pas adapté aux applications autres que celles indiquées dans la section « Utilisation de la substance / du mélange ». Si l'utilisation que vous prévoyez d'en faire n'y est pas indiquée, veuillez contacter le rédacteur de cette fiche technique de sécurité.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:
Producteur:
Dörken Coatings GmbH & Co. KG
Wetterstraße 58
D-58313 Herdecke
+49 (0)2330 63 243
info@doerken.de

Importé par:
Rösch Farben AG
Industriestrasse 68
CH-4657 Dulliken
+41 (0)62 723 23 20
info@roesch-farben.ch

Service chargé des renseignements: msds.coatings@doerken.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 1)



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C9, aromatiques

xylène (mix)

Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

1-Méthoxy-2-propanol

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P312 Appeler un médecin en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

(suite page 3)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 2)

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
En cas d'inhalation: Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35-xxxx	Hydrocarbures, C9, aromatiques Numéro CAS alternatif: 64742-95-6 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336, EUH066	≥10-<25%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	xylène (mix) Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH066	≥1-<10%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3 Reg.nr.: 01-2119485044-40-xxxx	bis(Orthophosphate) de trizinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	≥2,5-<5%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx	1-Méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	≥1-<5%
Numéro CE: 919-857-5 Reg.nr.: 01-2119463258-33-xxxx	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336, EUH066	≥1-<5%
CAS: 8047-99-2 EINECS: 232-465-2	N-ethyl-o(or p)-toluenesulphonamide Aquatic Chronic 3, H412	<2,5%
Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39-xxxx	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques Asp. Tox. 1, H304, EUH066	≥0-<2,5%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2 Reg.nr.: 01-2119450011-60-xxxx	(2-Methoxymethylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	<2,5%
CAS: 108-31-6 EINECS: 203-571-6 Reg.nr.: 01-2119472428-31-xxxx	anhydride maléique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥0,001 %	<0,001%

(suite page 4)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 3)

Indications complémentaires:
Tous les hydrocarbures utilisés sont conformes à la note P (moins de 0,1 % de benzène) du règlement CLP.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:
Lors de l'apparition des symptômes ou dans les cas de doute consulter un médecin.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Ne jamais rien faire avaler á une personne sans connaissance.
Après inhalation:
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau:
Laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas de réactions cutanées demander l'avis d'un médicin. Ne pas rayer.
Après contact avec les yeux:
Éliminer des lentilles de contact. Garder les paupières ouvertes et rincer abondamment au moins pendant 10 minutes avec l'eau propre et courante. Consulter ensuite un ophthalmologiste.
En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.
Après ingestion:
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques
L'inhalation peut comporter un effet d'irritation des muqueuses.
Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.
Maux de tête, somnolence, vertiges, assourdissement, nausée, fatigue, peau sèche, réactions allergiques.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:
Poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

(suite page 5)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 4)

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.
En cas de feu, produits de décomposition dangereux se forment comme la fumée étroite et noire, dioxyde de carbone (CO_2), monoxyde de carbone (CO), oxyde d'azote (NOx). L'inhalation peut causer des dommages de santé sérieux.
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers
Equipement spécial de sécurité:
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir à l´abri des sources d´inflammation et veiller à une bonne ventilation. Ne pas inhaler les vapeurs.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation de vapeurs de solvant inflammables et explosives.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
La préparation peut se charger électro statiquement. Les opérateurs doivent porter des habits antistatiques et des chaussures recommandées.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau ainsi que inspirer les vapeurs.
Empêcher la manipulation de substances et mélanges non compatibles. Substances non compatibles: voir paragraphe 10.5

(suite page 6)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 5)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes).
Protéger du gel, de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Garder hermétiquement fermé, frais et sec.
Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
Hydrocarbures, C9, aromatiques	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 200 mg/m³, 40 ppm Valeur à long terme: 100 mg/m³, 20 ppm Trimethylbenzol (alle Isomeren)
1330-20-7 xylène (mix)	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 440 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m³, 50 ppm H B;
107-98-2 1-Méthoxy-2-propanol	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme: 360 mg/m³, 100 ppm B SSc;
34590-94-8 (2-Methoxymethylethoxy)propanol	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 300 mg/m³, 50 ppm Valeur à long terme: 300 mg/m³, 50 ppm
108-31-6 anhydride maléique	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 0,4 mg/m³, 0,1 ppm Valeur à long terme: 0,4 mg/m³, 0,1 ppm S SSc;

Informations relatives à la réglementation VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
1330-20-7 xylène (mix)	
BAT (Suisse)	2 g/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methylhippursäuren

(suite page 7)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 6)

107-98-2 1-Méthoxy-2-propanol	
BAT (Suisse)	20 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 1-Methoxypropanol-2

Informations relatives à la réglementation BAT (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un systéme d'aspiration de l'air au poste de travail.

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire:

Lors de la vaporisation, utiliser un masque respiratoire protecteur.
Utiliser un filtre combiné A2(-P2) conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains:

Travailler avec des gants. Avant utilisation, il faut vérifier que les gants ne sont pas abîmés. Les gants défectueux ou abîmés ne doivent pas être utilisés. Les gants de protection doivent être conformes aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et de la norme EN 374.

Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)
Épaisseur du matériau recommandée: 0,4 mm
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

> 480 minutes
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Pour se protéger contre des lunettes de protection.
Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

(suite page 8)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 7)

Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	
État physique	Liquide
Couleur:	Divers, selon l'encrage
Odeur:	Fort en hydrocarbures aromatiques
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
Point de fusion / Point de congélation :	Sans importance pour la sécurité.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	120 °C (107-98-2 1-Méthoxy-2-propanol)
Inflammabilité	Inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	0,6 Vol % (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Supérieure:	14 Vol % (34590-94-8 (2-Methoxymethylethoxy) propanol)
Point d'éclair	39 °C
Température d'auto-inflammation	>200 °C (Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)
Température de décomposition:	Pour les mélanges non applicable.
pH	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
Viscosité:	> 90 s (20°C / DIN 53211 / 4 mm) > 60 s (20°C / ISO 2431 / 6 mm) > 20,5 mm²/s (40°C)
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
les solvants polaires:	Pas ou peu miscible
les solvants apolaires:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pour les mélanges non applicable.
Pression de vapeur à 20 °C:	13 hPa (107-98-2 1-Méthoxy-2-propanol)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,27-1,45 g/cm³
Densité de vapeur:	Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide

(suite page 9)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 8)

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Point/l'intervalle de ramollissement	
Propriétés comburantes	Ce produit est inflammable mais pas comburant.
Taux d'évaporation:	Pour les mélanges non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
10.2 Stabilité chimique Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.
10.5 Matières incompatibles: oxydants forts

(suite page 10)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 9)

10.6 Produits de décomposition dangereux:
En cas d'incendie se présenter: la fumée et des oxydes de carbone. Dans certaines conditions d'incendie pistes d'autres produits toxiques ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
Les informations indiquées sont des valeurs théoriques ou des informations du fabricant/du fournisseur.

1330-20-7 xylène (mix)		
Oral	LD_{50}	3.523 mg/kg (rat)
Dermique	LD_{50}	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC_{50} / 4 h	11 mg/l (ATE)

Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:

Corrosion cutanée/irritation cutanée
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger par aspiration
En raison de sa viscosité (voir paragraphe 9), la classification en tant que produit avec risque d'aspiration n'est pas applicable.

Indications générales:
L'inhalation de particules de solvants au-delà des valeurs limites sur le poste de travail et de concentration maximale peut entraîner des problèmes de santé comme l'irritation des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie ainsi qu'une atteinte du système nerveux central. Symptômes : maux de tête, étourdissement, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant et dans des cas exceptionnels perte de conscience. Un contact prolongé ou répété avec le produit nuit au regraissage naturel de la peau et conduit à son dessèchement. Le produit peut pénétrer dans le corps par la peau. Les éclaboussures de solvant peuvent entraîner des irritations oculaires et des lésions réversibles.

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Le produit n'est pas classé comme mutagène, cancérogène ni toxique pour la reproduction (propriétés CMR).

(suite page 11)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 10)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C9, aromatiques	
EC_{50} / 48 h	3,2 mg/l (Daphnia magna)
LC_{50} / 96 h	9,2 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))
1330-20-7 xylène (mix)	
LC_{50} / 96 h	13,5 mg/l (poissons)
7779-90-0 bis(Orthophosphate) de trizinc	
EC_{50} / 48 h	0,33-0,66 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC_{50} / 72 h	0,14 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC_{50} / 96 h	0,17 mg/l (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))

12.2 Persistance et dégradabilité	
Hydrocarbures, C9, aromatiques	
OECD 301F Manometric Respirometry Test	78 % /O_2 consump (28d) readily biodegradable
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
Biodégradation	80 % (28d) facilement biodégradable
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
OECD 301F Manometric Respirometry Test	80 % (28d) facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation	
1330-20-7 xylène (mix)	
Coefficient de partage log Pow	3,16 (n-octanol/eau) (20 °C; pH 7)
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	
Coefficient de partage log Pow	5-6,7 (n-octanol/eau)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance ayant été classifiée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ni ayant été classifiée comme très persistante et très bioaccumuable (vPvB).

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

(suite page 12)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 11)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes
Autres indications:

Indications générales:
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandation:
Ne pas laisser le produit pénétrer dans le réseau d'égouts, les cours d'eau ou le sol, même lors du nettoyage des outils. Éliminer les résidus du produit en faisant appel à une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

DOT, ADR, IMDG, IATA	UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT	Paint
ADR	1263 PEINTURES, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IMDG	PAINT, MARINE POLLUTANT
IATA	PAINT

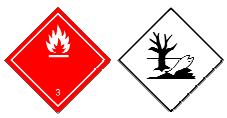
14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT



Classe	3 Liquides inflammables.
Label	3

ADR



Classe	3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 13)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 12)

Étiquette	3
IMDG	
	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
IATA	
	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
14.4 Groupe d'emballage	
DOT, ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : bis(Orthophosphate) de trizinc
Marine Pollutant:	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	30
No EMS:	F-E,S-E
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
DOT	
Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 60 L On cargo aircraft only: 220 L
ADR	
Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Catégorie de transport	3
Code de restriction en tunnels	D/E

(suite page 14)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 13)

IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 PEINTURES, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.

ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

En cas d'utilisation professionnelle de cette préparation, il faut respecter la directive suisse suivante :article 4 alinéa 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (SR 822.115) et article 1 lettre F de l'Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (SR 822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle peuvent uniquement travailler avec ce produit si cela est prévu par l'ordonnance de formation correspondante pour atteindre les objectifs de la formation, si cela permet de satisfaire les conditions du plan de formation et si les restrictions relatives à l'âge sont respectées. Les jeunes ne suivant aucune formation professionnelle ne doivent pas travailler avec ce produit. Sont considérés comme jeunes les employés des deux sexes n'ayant pas encore 18 ans révolus.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient à nos connaissances et contrôles. Le produit/la préparation ne peut être utilisé que pour l'utilisation citée. L'utilisateur est term de s´in Former de toutes les dispositions juridiques nécessaires.

(suite page 15)

DÖRKEN®

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.03.2026 Révision: 18.03.2026

Numéro de version 05-01 (remplace la version 05-00)

Nom du produit: LUCITE® 111 Allprimer

(suite de la page 14)

Cette fiche de données de sécurité remplace toutes les versions précédentes.

Pour d'autres indications, veuillez consulter les fiches techniques.
Mise en garde générale, une mauvaise utilisation peut causer des dommages à l'environnement et à la santé.

Indications complémentaires: Contient anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

Libellé des phrases H et EUH (numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Acronymes et abréviations:

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**